

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2015**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance,
Mmes Blanc Dominique, Ferrollet Françoise, MM. Debard Jérémie, Lévrier Bernard, adjoints
Mmes Barrilliet Annick, Decombaz Marielle, Hugon Denise, Pensec Catherine, Surgand Marie-Odile
MM. Blanc Alain, Desmaris Christian, Peray Pierre-Alain, Prieur Sébastien,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Bossy Virginie,
MM Blanc Jérémie (pouvoir à M. Blanc Alain), Girod Claude (pouvoir à M. Armand Christian),

Absents :

MM. Davis Andrew, Piberne Olivier.

1. Mme Hugon Denise est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. DELIBERATIONS

3.1. BUDGET PRIMITIF – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains crédits prévus au budget principal 2015 s'avèrent insuffisants pour régler les dépenses engagées de l'année en cours qui concernent ici d'une part l'attribution de subventions exceptionnelles à :

- L'Association des Anciens Pompiers de Paris (A.A.S.P.P.) pour l'organisation du 14 juillet 2015 : 700 €,
- Dojo Péron pour la réception de l'équipe féminine cubaine de Judo : 500 €.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe nécessaire au paiement de ces deux subventions sur l'article 6574 - subventions de fonctionnement aux associations, soit 1 200 €, sera prélevée sur les crédits alloués à l'association Familles Rurales au titre du solde de paiement des TAP 2014.

Pour mémoire, prévision BP 2015 = 3 693 €, prélèvement : 1 200 €, le reliquat disponible au titre des TAP 2014 FAMILLES RURALES = 2 493 €.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à la rectification du service TVA affecté par erreur au titre 347 de l'exercice 2014 relatif à la redevance de novembre 2014 du contrat d'affermage de l'Auberge Communale qui doit être «service auberge » et non « service locaux commerciaux ».

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir les modifications budgétaires correspondantes sur l'exercice comptable 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir les modifications budgétaires ci-dessous sur l'exercice 2015 du budget principal :

<i>opération/ chapitre</i>	<i>article</i>	<i>intitulés</i>	<i>Prévisions BP 2015</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>observations</i>
		SECTION DE FONCTIONNEMENT	192 734.00	2 850.00	2 850.00	
65	6574	subventions de fonctionnement personnes droit privé	132 234	0.00		Subventions Exceptionnelles * organisation 14 juillet AASPP anciens pompiers Paris montant = 700 € * réception de l'équipe cubaine féminine de Judo DOJO PERON montant = 500 € FAMILLES RURALES solde TAP 2014 = -1 200 € prévision BP 3 693 €
67	673	titres annulés sur exercices antérieurs	-	2 850		annulation titre 347/2014 redevance auberge 11/14 affecté par erreur par la trésorerie au service TVA "locaux commerciaux"
75	752	revenus des immeubles	60 500		2 850	affectation redevance auberge 11/14 au service TVA "Auberge"

APPOUVEE A L'UNANIMITE

3.2. ETUDE SUR LA REALISATION D'UN PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL ET SUR L'ETABLISSEMENT D'UN GUIDE DE GESTION ET D'ENTRETIEN DIFFERENCIE DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la municipalité s'est engagée dans la réduction de l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces verts communaux. L'objectif à atteindre est zéro pesticide.

Monsieur le Maire précise que pour être efficace, cette démarche en faveur de la préservation des milieux naturels se doit d'être accompagnée par la réalisation d'un plan de désherbage communal. Cette étude permettra d'établir une méthodologie d'entretien des espaces verts visant à adapter les pratiques d'entretien selon les zones à désherber, les risques polluants et les objectifs d'entretien qui seront définis.

Cette mission comprendra principalement :

- Étape 1 : Inventaire des pratiques d'entretien et des zones entretenues (en relevant notamment les caractéristiques des espaces verts communaux, les zones colonisées par les espèces exotiques envahissantes, etc.).
- Étape 2 : Définition des nouveaux objectifs d'entretien.
- Étape 3 : Classement des zones selon le risque de transfert vers la ressource en eau.
- Étape 4 : Choix des méthodes d'entretien et amélioration des pratiques.

- Étape 5 : Bilan annuel du plan de désherbage communal.
- Étape 6 : Restitution écrite et orale.

Le coût estimatif de cette opération est de 15 000,00 € HT soit 18 000,00 € TTC.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible de bénéficier de subventions de la part de l'agence de l'eau au titre du soutien aux collectivités souhaitant s'engager dans une démarche "zéro pesticide", au titre de la lutte contre la pollution diffuse. Le taux maximal de subvention est de 80%.

Financeurs	Montant de la contribution attendue	%
Agence de l'eau (subvention).....	14 400.00 €	80%
Mairie de Péron (autofinancement).....	3 600.00 €.....	20%
.....	
.....	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme d'étude sur la réalisation d'un plan de désherbage communal et sur l'établissement d'un guide de gestion et d'entretien différencié des espaces verts.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3.3. CCPG – ACCORD LOCAL DE REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ain en date du 29 octobre 2013 entérinant l'accord local de répartition de 66 sièges de conseillers communautaires entre les 27 communes membres de la CCPG,

Vu la décision du Conseil Constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014,

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 381708 du 10 décembre 2014 annulant les opérations électorales qui se sont déroulées dans la commune de Challex le 23 mars 2014,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ain en date du 13 janvier 2015 emportant recomposition du Conseil Communautaire,

Vu la loi n° 2015-264 du 09 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de Conseiller Communautaire,

Vu la décision du Conseil Constitutionnel n° 2015-711 DC du 05 mars 2015,

Vu le décret n° 2014-1611 du 24 septembre 2014 authentifiant notamment les chiffres des populations de métropole,

Vu la lettre de Monsieur le Président de la CCPG en date du 17 mars 2015 proposant un nouvel accord local de répartition de 66 sièges de conseillers communautaires entre les 27 communes membres,

264 : Considérant qu'il découle des dispositions du I de l'article L5211-6-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-

- que le nombre total de sièges répartis entre les communes membres de la CCPG peut être porté à 66 ;
- que les sièges doivent être répartis entre les communes membres de la CCPG en fonction de leur population municipale, sans qu'aucune ne dispose de moins d'un siège ou de plus de la moitié de la totalité de ceux-ci ;
- que la part de siège attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres ;
- que par exception deux sièges peuvent être attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV de l'article L5211-6-1 du CGCT conduirait à l'attribution d'un seul siège ;
- que l'attribution de ce second siège aux communes remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier ne saurait être réservée à certaines communes à l'exclusion d'autres dont la population serait égale ou supérieure.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE l'accord local fixant à 66 le nombre de sièges de Conseiller Communautaire à répartir entre les 27 communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

APPROUVE la répartition de ces 66 sièges de Conseiller Communautaire entre les communes membres comme suit :

	Répartition
<i>Cessy</i>	3
<i>Challex</i>	2
<i>Chevry</i>	2
<i>Chèzery-Forens</i>	1
<i>Collonges</i>	2
<i>Crozet</i>	2
<i>Divonne-les-Bains</i>	5
<i>Echenevex</i>	2
<i>Farges</i>	1
<i>Ferney-Voltaire</i>	5
<i>Gex</i>	7
<i>Grilly</i>	1
<i>Léaz</i>	1
<i>Lélex</i>	1
<i>Mijoux</i>	1
<i>Ornex</i>	3
<i>Péron</i>	2
<i>Pougny</i>	1
<i>Prévessin-Moëns</i>	4
<i>Saint-Genis-Pouilly</i>	6
<i>Saint-Jean-de-Gonville</i>	2
<i>Sauvernny</i>	2
<i>Segny</i>	2
<i>Sergy</i>	2
<i>Thoiry</i>	3
<i>Versonnex</i>	2
<i>Vesancy</i>	1

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain ainsi qu'à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS

4.1. ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES -COLLEGE - GYMNASSE

4.1.1. ECOLE

4.1.1.1. Compte-rendu du Grand Conseil d'Ecole du 01/06/2015

Le Grand Conseil d'Ecole est une assemblée de deux élèves par classe élus par leurs camarades.

Les demandes essentielles concernant la commune sont :

- un agrandissement du coin «tranquillité» avec une délimitation claire par rapport au reste de la cour,
- une création d'une partie de la cour ou un agrandissement en gazon,

Ces demandes seront chiffrées pour que le Conseil Municipal accepte ou refuse ces demandes en juillet.

Suite à cette réunion il sera également chiffré l'enlèvement des panneaux pvc sous le préau pour les remplacer par des grilles métalliques.

4.1.1.2. Exercice d'évacuation du 01/06/2015

L'alarme s'entend très mal dans la cour. Il sera nécessaire de rajouter deux points sonores afin que les enfants ne retournent pas dans l'école en cas d'incendie.

4.1.2. RYTHMES SCOLAIRES

4.1.2.1. Accord de l'Education Nationale sur les nouveaux horaires.

4.1.3. COLLEGE

4.1.3.1. Compte-rendu de la réunion entre le collège et l'association de judo pour l'utilisation du dojo pour l'année scolaire 2015 – 2016.

Le club de judo faire remarquer que les tatamis sont abimés soit par les chaussures, soit par les vêtements. Il effectuera plus de contrôle à l'avenir afin de palier à ce problème et devra avertir de suite le professeur. L'emploi du temps a été établi à la satisfaction de tous les utilisateurs.

4.2. VOIRIE

4.2.1. Point sur les travaux route de Chanvière à Feigères.

Les travaux sont en cours avec la finition de la pose des bordures et la gestion des modifications des accès de chaque propriété.

S'ensuit une phase de réglage et de mise à la cote des ouvrages. Les enrobés seront mis en œuvre fin de semaine 24.

4.2.2. Point sur les travaux de la placette de Logras.

Les aménagements sont terminés avec notamment les enrobés et le marquage au sol. Restent à réaliser l'abri bus et les points lumineux.

4.3. BUDGET

4.3.1. Ligne de trésorerie

En caisse le 1^{er} juin 2015 : 437 511,62 €

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie

4.3.2. Réalisation du budget investissement

Tiers	Objet	Réalisé
HYDRETUDES	situation n°2 Eclairage Public avant-projet marché propriété intellectuelle Ruisseau Rue Péron	5 233,20
LCJ MULTIMEDIA	Licence PACK OFFICE 2013 PC LENOVO E540 20C6 du Maire	81,60
Notaires Berrod Gauvin	Acquisition terrain F1058 117 m² l'Ouche cts DUPARC acte vente	117,00
Notaires Berrod Gauvin	Acquisition terrain F1059 l'Ouche 460 m² cts DUPARC acte de vente	460,00
VEDIF	Vitrine affiches 45 A4+ Kit poteaux sur portail Maison des Sociétés	2 281,79
VEDIF	Kit poteaux vitrine affiches 45 A4 Maison des Sociétés	474,00
DESCOURS ET CABAUD	Acquisition échelle sécurisée auto stable alu 2.95m Complexe Socio-éducatif Champ Fontaine	1 320,00
LCJ MULTIMEDIA	PC LENOVO THINKPAD E54020C6 15.6" core I3 WINDOWS 8.1 pour le Maire	599,00
DECOUX SA	15 transpondeurs maison des sociétés	577,80
Communauté Communes Pays Gex	implantation conteneur semi-enterré OM les coteaux de Logras	1 635,72
		12 780,11

4.4. MAISON DES SOCIETES

4.4.1. Compte-rendu de la visite de l'architecte du 11/05/2015 pour les finitions.
A part les finitions de l'entreprise titulaire des espaces verts, les travaux sont terminés.

4.5. AUBERGE COMMUNALE

4.5.1. Le Conseil Municipal accepte à la majorité par 9 voix pour, 5 absentions et 2 contres de financer un store à commande électrique en terrasse pour la somme de 12 500 € TTC.

4.6. PATURAGES DU GRALET ET DE LA POUTOUILLE

4.6.1. Compte-rendu de la réunion avec M. GUYARD du 29/05/2015.
A part un accord amiable il est impossible aujourd'hui d'interrompre le bail nous liant avec l'EURL de la Colombière.

4.7. AMENAGEMENT DU CIMETIERE

4.7.1. Tous les conseillers municipaux sont invités à une réunion de présentation de l'Avant-Projet Sommaire le 25/06/2015 à 17 h.00.

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28/05/2015.

5.1.2. Les comptes rendus des diverses compétences seront présentés en fonction des présents aux réunions.

Commission Eau et Assainissement

Présentation de l'étude sur l'interconnexion eau potable entre Lélex et Mijoux avec la création d'une microcentrale électrique au niveau des sept fontaines.

Divers points sur l'attribution de marchés, sur la phase test de la télé relève.

Point sur la négociation avec l'état de Genève sur le tarif de l'assainissement.

Commission Gestion et Valorisation des Ordures Ménagères

Une prochaine réunion devra faire la synthèse des propositions pour améliorer le relevage des ordures ménagères.

5.1.3. Compte-rendu de la réunion technique CCPG – Communes du 19/05/2015.

La réunion a été organisée à la Maison des associations de Péron.

Divers points ont été abordés notamment ceux portant sur la mutualisation : marché de contrôle et entretien des poteaux incendie, l'accessibilité, le système d'information géographique, le projet de territoire.

Clin d'œil à la convention de groupement de commande, le repas du midi a été cofinancé par les 9 communes du Sud gessien.

5.1.4. Présentation du schéma de mutualisation de la CCPG du 27/05/2015

Cette mutualisation est une mutualisation de services. Le schéma de mutualisation est possible jusqu'au 31 décembre 2015.

Les délibérations des Conseils Municipaux seront prises en septembre et octobre.

Les diverses propositions du groupe de travail sont les suivantes :

- archivages
- contrôle des bornes à incendie
- assistance services de payes,
- formation du personnel dans la région
- maintenance informatique

Cette liste est exhaustive. Chaque commune doit faire son bilan.

5.2. SIVOS

5.2.1. Planning d'occupation du gymnase pour la saison 2015 – 2016.

On retrouve les mêmes associations aux mêmes horaires que l'année précédente. Les associations de Thoiry pourtant invitées à cette réunion ne sont pas venues.

5.3. OFFICE NATIONAL DES FORETS

5.3.1. Information sur les ventes de bois du 18/06/2015.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 12/05/2015

Déclarations Préalables

- SCI ROSER – 46, Rue du Cercle à Logras – Modification façade + toiture + ouvertures – Avis favorable
- M. GIACOBINO Edmond – 99, Route de Lyon à Logras – Création d'une pergola et partie vitrée – Avis favorable
- Mme MC CALLIN Barbara – 169, Grand'Rue – Création de deux fenêtres de toit 78x98 et 134x98 2,07 m² surface toit 106 m² ne respecte pas les 2 % - Avis défavorable

Permis de Construire

- Mme BIGEARD Karen – Rue du Mail – Yourte local commercial esthétique et bien être – Avis favorable

6.1.2. Compte rendu de la réunion du 26/05/2015

Déclarations Préalables

- M. RUEGGER Vincent – 216, Rue Dommartin à Greny – Extension habitation – Avis favorable
- M. DIMKOSVSKI Zlatko – Rue de la Fruitière à Logras – Création d'un chemin / Chemin d'origine non conforme
Aucun travaux sur ces remblais / Jugement du Tribunal Administratif – Avis défavorable

Permis de Construire

- M. PAVIS Steven – 236, Route de Chanvières à Feigères – Extension habitation – Avis favorable
- M. DELACHAT Michel – 9, Route de St Jean-de-Gonville – Construction d'un abri de voiture

6.1.3. Courrier de M. le Préfet nous informant de son refus de la modification n° 4 du PLU.

6.2. ASSOCIATION

6.2.1. « Bilan » de la Foire de Printemps du 10/05/2015.

La foire du printemps s'est déroulée dans d'excellentes conditions grâce surtout aux conditions climatiques favorables, les associations ont joué le jeu avec une mention pour la société de la jeunesse.

Pas de gros problèmes majeurs, la coordination a été bonne entre les services techniques de la mairie et les associations. Cette manifestation a certainement alimenté certaines trésoreries, reste à trouver un animateur à la hauteur et gratuit ;

6.2.2. Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Bibliothèque du 27/05/2015.

Le nombre de lecteurs s'élève à 687 inscriptions – Le nombre de prêt s'élève à 5858 livres

Le loto du mois d'août a bénéficié d'un vif succès. Le bénéfice a été réinvesti en achats de livres.

La prochaine manifestation est la conférence sur AUSTRALIE vie des aborigènes mais la date est à définir.

6.2.3. Compte-rendu de la réunion du 02/06/2015 avec l'AJCL.

Point sur l'année effectuée. Demande d'occupation d'un jour supplémentaire de la salle de motricité en accord avec le Directeur de l'école.

6.2.4. Point sur la Montée du Gralet du 05/09/2015

Le comité a reçu un mail de la Réserve mentionnant divers points difficiles à respecter. Une réunion sera demandée entre le comité, le Responsable de la Réserve, Monsieur Rosset et le Maire de Péron.

7 DIVERS

7.1. Prochain Conseil Municipal le 2 juillet 2015

7.2. Festival de rues le 24/06/2015

7.3. Forum des associations le 27/06/2015.

FIN DE LA SEANCE 22h45